

Département de Seine-Maritime  
Arrondissement du Havre  
Commune de Lillebonne

  
**LILLEBONNE**

SAEC/AG/6.1/005/2026

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**Objet :** Fermeture de tous les terrains de football engazonnés de la Ville.

Le Maire de la Ville de LILLEBONNE,

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire ministérielle n° 267 du 31 mars 1964 (Jeunesse et Sport),

Considérant qu'en raison des conditions atmosphériques, l'utilisation des terrains de football engazonnés risque d'avoir pour conséquence leur détérioration,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer les conditions d'utilisation desdits terrains de football,

## ARRÊTE

**Article 1** - Suite aux intempéries, tous les terrains de football engazonnés sont fermés du mercredi 7 janvier 2026 au dimanche 11 janvier 2026 inclus.

**Article 2** - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de la notification du présent arrêté.

**Article 3** - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à Monsieur le Président de la Ligue de Football de Normandie, Monsieur le Président du District Maritime de Football, Monsieur le Président de l'Union Sportive Lillebonnaise, Monsieur Le Président de l'USL Football, Monsieur le Président du GABS, Madame le Proviseur du lycée, Madame la Principale du collège PMF et Monsieur le Principal du collège Côte Blanche, aux écoles primaires et au personnel municipal.

Fait à LILLEBONNE, le 6 janvier 2026

  
Le Maire,  
Christine DÉCHAMPS.

VILLE DE LILLEBONNE

HÔTEL DE VILLE - ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND - B.P. 20071 - 76170 LILLEBONNE  
Tél 02 32 84 50 50 - Fax 02 32 84 52 99 - lillebonne.fr - contact@lillebonne.fr

Toute correspondance doit être adressée à Mme le Maire

